

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Pour un projet de loi plus efficace (projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes d'épaule)

Montréal, le 4 avril 2016 — Dans le cadre de son témoignage à l'Assemblée nationale du mercredi 6 avril prochain à propos du **projet de loi 64**, le groupe **PolySeSouvient** compte y réclamer quelques améliorations spécifiques, dont une qu'il considère fondamentale : l'obligation de vérifier la validité du permis de possession d'armes d'un acheteur potentiel.

« *Le projet de loi respecte l'engagement du gouvernement du Québec à instaurer un registre des armes d'épaule, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle et mérite l'appui de tous les partisans du contrôle des armes,* » déclare d'entrée de jeu **Nathalie Provost**, diplômée de l'**École Polytechnique** qui a survécu à quatre blessures par balles.

« *Cependant, nous avons constaté, après analyse détaillée, que la Loi proposée comporte une faille considérable : l'absence d'obligation de vérifier, avant tout transfert d'arme, la validité du permis de possession d'un acheteur potentiel,* » explique **Heidi Rathjen**, **coordonnatrice** du groupe de témoins, survivants et proches de victimes de la tragédie de 1989. « *Selon nous, cette vérification est essentielle pour respecter un des buts premiers du contrôle des armes : empêcher qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains.* »

« *Nous comptons donc sur l'ouverture du ministre Coiteux quant à la possibilité d'améliorer son projet de loi. Déjà, il s'est engagé à protéger les activités sportives comme la chasse en imposant le minimum d'irritants possible¹ aux amateurs d'armes, y compris le fait d'offrir l'immatriculation gratuitement. Ce que nous réclamons à notre tour, c'est qu'il s'engage tout aussi fermement à protéger et à prioriser la sécurité publique en s'assurant que le nouveau système soit le plus efficace possible.* »

Le [mémoire de PolySeSouvient](#)² explique que sous l'ancien système fédéral, la vérification du permis de possession se faisait automatiquement dans le cadre de chaque cession (vente ou transfert) d'arme, le certificat d'enregistrement émis au moment de la vente devant nécessairement être lié à un numéro de permis valide. Malheureusement, cette vérification a été éliminée par le **gouvernement Harper** en même temps que l'enregistrement des armes d'épaule (projet de loi C-19). Selon le témoignage d'experts à son sujet lors de l'étude du C-19, ce changement constitue une

Polysesouvient est un groupe de citoyens bénévoles, dont de nombreux témoins, survivants et familles des victimes du massacre du 6 décembre 1989, qui oeuvrent pour un meilleur contrôle des armes et dont les objectifs sont endossés par l'Association des Étudiants de Polytechnique, l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique, le CA de l'Association des diplômés de Polytechnique, l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Réseau des ingénieurs du Québec, l'École Polytechnique, l'École de technologie supérieure et plusieurs associations étudiantes de génie du Québec.
A/S: polysesouvient@gmail.com ; téléphone : 514-816-7818 ; [@polysesouvient](https://www.polysesouvient.ca) ; www.polysesouvient.ca

échappatoire qui facilite la vente illégale des armes non restreintes^{3,4}.

« Avec l'arrivée de l'enregistrement des armes d'épaule au Québec, il était normal de s'attendre à ce que ce problème soit réglé. Or, le texte de loi, tel que rédigé, ne rectifie pas cette échappatoire. Nous proposerons donc un amendement pour inclure la vérification du permis au fonctionnement du système, » conclut **madame Rathjen** et, ce, bien que le groupe ne tienne pas à un mécanisme précis pour ce faire. L'important est que cette vérification soit effectuée de manière systématique et préalable à la cession..

Lors de leur témoignage, les représentants de **PolySeSouvient** seront également accompagnés de survivants et de membres des familles de victimes de la tuerie au **Collège Dawson**.

- 30 -

Entrevues : **Heidi Rathjen** : 514-816-7818 (texto plus efficace) ou polysesouvient@gmail.com
Nathalie Provost : 514-796-0142

¹ « La question n'est pas de savoir si on doit avoir une connaissance sur les armes d'épaule qui sont en possession des citoyens et où elles sont; c'est de comment le faire et le faire d'une façon qui ne remette pas en question des activités traditionnelles comme la chasse et avec le minimum d'irritant possible et au coût le plus raisonnable possible. » **Martin Coiteux**, tiré de « L'Association canadienne pour les armes à feu dénonce le projet de registre des armes à feu », *Huffington Post*, 23 mars 2016. http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/03/23/lassociation-canadienne-pour-les-armes-a-feu-denonce-le-projet-de-registre-des-armes-a-feu-video_n_9535694.html

² **PolySeSouvient**, mémoire sur le projet de loi 64, avril 2016. <http://goo.gl/R5Y9pv>

³ **PolySeSouvient**, *Témoignages d'experts liés à l'élimination de la vérification des permis de possession du C-19*, 2012. http://polysesouvient.ca/Documents/MINU_12_03_29_Temoignage_C19_PermisDePossession.pdf

⁴ **Barreau du Québec**, avis sur le projet de loi C-19, 2012. http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_12_03_29_Senat_BarreauQuebec_AvisC19_ANNOTE.pdf